

LES CONSIGNES DE TRI

Depuis octobre 2021, le geste de tri est simplifié sur le territoire du SYTRAD.

Finies les hésitations et erreurs en matière de tri : 100 % des papiers et des emballages se trient !

Le **bac jaune** : tous les emballages en plastique et métalliques, même les plus petits, se trient dans le bac jaune !

Vous pouvez déposer dans votre bac jaune tous les tubes, pots, barquettes, films, sacs, sachets, capsules, gourdes à boire, etc.

Attention, si ce n'est pas un emballage (brosse à dent, jouet, cintre, couche, stylo..), direction la poubelle grise ou la déchèterie.

L'organisation de la collecte peut être différente en fonction du lieu d'habitation. Dans certaines communes, les papiers et les cartons sont regroupés dans le bac jaune avec les autres emballages (c'est ce que l'on appelle le multi-matériaux). Retrouvez toutes les informations correspondantes à votre commune sur le site internet du SYTRAD ou de votre communauté de communes.

Le **bac bleu** : si votre territoire n'est pas collecté en multi-matériaux, les papiers et les cartonnettes sont à déposer dans le bac bleu.

Le **bac vert** : on y met tous les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux), sans leur couvercle ou leur bouchon. Attention, le verre culinaire et la vaisselle cassée vont à la déchèterie, dans la benne des encombrants !

La **poubelle d'ordures ménagères** : on y met tous les autres déchets non recyclables et non dangereux !

La **déchèterie** : on y dépose les cartons, la vaisselle cassée, les piles, les produits chimiques, les déchets électroniques, les encombrants...



Téléchargez sur www.sytrad.fr

Le guide du tri

Communication / Espace documentaire / Les consignes de tri



LES CONSIGNES DE TRI

Entoure les déchets en utilisant un crayon de la couleur du bac dans lequel ils doivent aller (jaune, bleu, vert ou gris).

